

Séance du lundi 23 avril 2012

Date de Convocation : mardi 17 avril 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2012.04.11 - Tirand - Aménagement de la rue de la Croix Blanche - diverses acquisitions pour alignement et régularisation concession de servitudes réseaux

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Philippe BRICARD, Abdallah CHIBI, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Elisabeth PASUT, Huguette PEISSET, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST

Excusés ayant donné procuration :

Monique DUTHU à Christian PORRIN, Denise DARBON à Françoise COURTINE, Patrick BLANCSUBE à Alain BONTEMPS, Pascale BONNET SIMON à Pascal BORGIO, Xavier BRETON à Nicole GUILLERMIN, Vasilica CHARNAY à Sébastien GUERAUD, Sylviane CHENE à Michel FONTAINE, Véronique COLLET à Guylain HERVE, Charlotte DOMINJON à Guillaume LACROIX, Evelyne NOLL-FONTENILLE à Philippe BERNIGAUD, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

Absents :

Jean-Michel BLANC, Françoise BOZON, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Sébastien GUERAUD

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La rue de la Croix Blanche doit faire l'objet d'aménagements de voirie intégrant la sécurisation de la circulation piétons-cycles. Des emprises privées sont impactées par ce projet et doivent être cédées à la Commune de Bourg-en-Bresse.

Motivation et opportunité de la décision

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec chacun des riverains concernés afin de convenir des modalités d'acquisition foncières et des promesses de vente à intervenir.

En outre, une concession de tréfonds est consentie au profit de la Commune sur une des parcelles impactée par le projet de voirie, afin de régulariser le passage de réseaux humides à vocation publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU les promesses de vente signées par chacun des propriétaires concernés,
VU l'avis favorables émis par les commissions Urbanisme-Déplacements du 10 avril et Finances du 12 avril 2012,

A L'UNANIMITE (40 voix)

DECIDE d'acquérir diverses emprises, afin de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Croix Blanche, moyennant un prix de 7€/m², soit un montant total de 12 726 €, représentant une superficie d'environ 1 818 m² se décomposant ainsi :

- 10 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CD n° 280, appartenant à M et Mme GULER, pour un montant de 70 €
- 50 m² représentant la parcelle cadastrée section CD n° 351, appartenant à M. et Mme DERRIER, pour un montant de 350 €
- 78 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CD n° 15, appartenant à l'Association Diocésaine Belley Ars, pour un montant de 546 €
- 691 m² à détacher de la parcelle CI n°12 et 296 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CI n°15 appartenant à Renault Trucks, soit une superficie totale de 987 m² représentant une somme totale de 6 909 €
- 7 m² à détacher de la parcelle CD n° 121, 48 m² à détacher de la parcelle CD n° 122, 34 m² à détacher de la parcelle CD n° 127, 144 m² à détacher de la parcelle CD n° 325 et 60 m² à détacher de la parcelle CD n° 326 appartenant à la succession de M. RENOUD Robert, soit une superficie totale de 293 m² moyennant la somme de 2 051 €
- 256 m² à détacher de la parcelle CI n°11 et 144 m² à détacher de la parcelle CI n° 60 appartenant aux Consorts CONVERT, soit une superficie totale d'environ 400 m² représentant une somme totale de 2 800 €.

Il est précisé que le prix sera arrêté au terme de l'acte authentique après division des parcelles par un géomètre-expert.

DECIDE la constitution de servitudes de tréfonds relatives à des canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'alimentation en eau potable grevant la parcelle cadastrée section CI n° 60, rue de la Croix Blanche et propriété des consorts CONVERT. Ces canalisations constituent d'une part, une extension de canalisations existantes actées en servitudes au profit de la Commune, et d'autre part, des réseaux privés à transférer à la Commune en raison de leur usage public.

ACCEPTTE les termes de la promesse de concession consentie aux conditions principales suivantes :

- deux canalisations d'eaux usées, trois canalisations d'eaux pluviales et une canalisation d'alimentation en eau potable,
- autorisation de création d'une servitude de tréfonds d'une emprise de 4 m à l'axe desdites canalisations,
- servitude consentie moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 4 800 €, à charge pour la Commune de remettre les lieux en état après travaux en vue de réparation ou d'entretien.

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre sont pris en charge par la Commune de Bourg-en-Bresse.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, les promesses de vente et de concession de tréfonds, ainsi que l'acte authentique à intervenir avec chacun des propriétaires concernés et tous documents afférents.

Impacts financiers

Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal 2012

En investissement

chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 2112 « terrains de voirie ».